

**Annexe 1 : tarifs périscolaire –restaurant scolaire  
Pour l'année 2022/2023**

<b>Accueil périscolaire –Tarifs 2022/2023 (facturation faite au quart d'heure)</b>	
Taux à l'effort : <b>Tarif horaire = quotient familial x 0,205 %</b> <i>Dans la limite d'un prix plancher 1 €/h et d'un prix plafond 3 €/h</i>	
½ heure indivisible avec goûter (soir)	QF X 0.205% /2 + 0.51 CTS
Extérieur	Prix plafond : 3 €/h
Petit déjeuner	1,20 €
Pénalité par 1/2h de retard	7 €

**Tout quart d'heure commencé est dû.  
Toute demi-heure de retard commencée est due.**

<b>Restauration scolaire – Tarifs 2022/2023</b>	
Prix du repas enfant <i>= tout repas réservé avant le 25 du mois</i>	3,64 €
Prix du repas enfant - <b>occasionnel</b> <i>= tout repas réservé au cours du mois</i>	4.06 €
Prix du repas enfant – <b>exceptionnel</b> <i>= tout repas réservé hors délai</i>	4,68 €
Prix du repas enfant - hors commune	4.06 €
Prix du repas adulte	5,72 €
<b>Dégradation de matériels</b>	
Assiette	4,00 €
Verre	1,00 €
Ramequin	1,00 €
Coupelle	1,00 €
Couvert	1,00 €
Mobilier	4,60 €